

PROJET ÉOLIEN À SAINTE-CROIX

Une nouvelle étape décisive

Texte : C Girardin

Samedi dernier, la Municipalité de Sainte-Croix lançait la consultation publique au sujet de la décision finale (deuxième étape) du 8 mai 2017 concernant la construction de six éoliennes et des divers aménagements à La Gittaz et au Mont-des-Cerfs. Cette consultation est ouverte à la population du 13 mai au 12 juin 2017 dans les locaux de l'administration communale.

Lancé en 1996 par le Canton, le projet de parc éolien de Sainte-Croix a connu de nombreux rebondissements au fil des années. Sans revenir sur les détails de l'histoire, les dernières étapes marquantes auront été, en 2011, la mise à l'enquête du projet, le redimensionnement du parc de sept à six éoliennes et une votation communale en faveur du projet à hauteur de 53% en 2012. Toutefois, les recours qui sont ensuite parvenus au Tribunal cantonal ont contraint le porteur de projet, Romande Énergie, à mener des études complémentaires afin de répondre aux griefs retenus (sur 12, 10 ont été écartés) début 2015. Ces études ont ainsi porté durant deux longues années sur les nuisances sonores et la préservation de l'avifaune et de la biodiversité.

Une nouvelle mouture approuvée

Pour répondre aux exigences formulées par le Tribunal cantonal et ainsi obtenir une nouvelle approbation du Plan d'affectation cantonal (PAC), le Département du territoire et de l'environnement a soumis à enquête publique, le 1^{er} juin 2016 un projet complété portant sur les modifications demandées. Cette consultation a donné lieu à plusieurs oppositions qui ont contraint le porteur de projet à remettre, à nouveau, l'ouvrage sur le métier. « Il a aujourd'hui abouti, avec 29 mesures compensatoires, à une nouvelle décision du PAC le 5 mai dernier ainsi qu'à l'obtention du permis de construire délivré par la Muni-

cipalité le 8 mai 2017. Toutefois, la consultation publique actuellement en cours pourrait, elle aussi, aboutir à des recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal », précise Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement du canton de Vaud. L'avenir nous le dira.

Des mesures qui ne satisfont pas les opposants

Suite à la publication d'une lettre ouverte distribuée en tous-ménages, intitulée « Questions naïves à Romande Énergie », en juin 2016, Michel Bühler pose à nouveau trois questions auxquelles il ne trouve pas de réponse dans la nouvelle décision mise en consultation. La première relève du domaine juridique où il constate que bien que la nouvelle décision respecte les différents règlements, celle-ci ne tient absolument pas compte des législations, beaucoup plus restrictives, des autres pays européens. La deuxième porte sur la pesée d'intérêts qu'il estime déséquilibrée entre les avantages (retombées économiques et touristiques pour Sainte-Croix) et les inconvénients au nombre desquels figurent les infrasons produits par les éoliennes et les atteintes au paysage. Enfin, bien que convaincu de « la nécessité de la sortie du nucléaire », il estime que « les éoliennes n'ont pas leur place dans le Jura car les vents n'y sont pas suffisants pour justifier leur implantation ».

Pour sa part, Cornelis Neet estime que cette « pesée d'intérêts pourrait être renforcée en cas d'acceptation de la Stratégie énergétique 2050 qui conférerait aux énergies renouvelables une dimension d'intérêt national ».

Un recours déjà annoncé

Pour Alain Bonnevaux, président de l'Association de sauvegarde des Gittaz, du Mont-des-Cerfs et de Sainte-Croix, la nouvelle décision ne répond pas aux attentes formulées par les opposants et les réponses apportées par le PAC sont « vides ». « On s'occupe de tout, des chauves-souris, des oiseaux,

mais pas de la santé des hommes », s'offusque-t-il. » De plus, les peignes qui seront installés sur les pales des éoliennes réduisent encore la productivité de 10% alors que ces éoliennes n'auront qu'une faible production. Elles sont inutiles », ajoute-t-il.

Le recours portera également sur les routes et chemins qui seront fermés à titre de compensation. Or, selon M. Bonnevaux, ces routes sont déjà fermées en hiver depuis 70 ans et ne constituent en aucun cas une mesure de compensation.

Autre son de cloche du côté de la Municipalité pour qui, en la personne de Lionel-Numa Pesenti, municipal en charge de l'Urbanisme et de l'Énergie, ces mesures ont été négociées avec l'État et Romande Énergie, afin

de trouver une solution harmonieuse entre les besoins du citoyen, du projet et du respect de la nature. Il s'agit de contraintes malgré tout, car les res-

trictions de circulation avec l'installation de barrières donneront un cadre légal à la fréquentation de ces routes et des sentiers pédestres.